

**SQLI**

Exercice clos le 31 décembre 2020

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**EXCO PARIS ACE**  
5, avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris  
S.A.S. au capital de € 1 660 000  
380 623 868 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **SQLI**

Exercice clos le 31 décembre 2020

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

A l'Assemblée Générale de la société SQLI,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SQLI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### **■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « II-2-a Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 » de l'annexe aux comptes consolidés qui mentionne l'impact de l'interprétation de l'IFRS IC relative à l'appréciation des durées exécutoires des contrats de location dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### ■ Reconnaissance du chiffre d'affaires des prestations au forfait

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires du groupe s'élève M€ 214.</p> <p>La note II.14 de l'annexe aux comptes consolidés détaille le principe de reconnaissance du chiffre d'affaires. En particulier, le chiffre d'affaires des prestations au forfait est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir.</p> <p>Une provision pour perte à terminaison est constatée dès lors que la marge prévisionnelle attendue sur un projet au forfait est négative.</p> <p>Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les prestations au forfait comme un point clé de l'audit dans la mesure où l'appréciation des coûts se fonde sur des hypothèses opérationnelles et des estimations ayant une incidence directe sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel des comptes consolidés.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne relatives au processus avant-vente, à la facturation et la comptabilisation du chiffre d'affaires des prestations au forfait.</p> <p>Nous avons testé les contrôles clés mis en place, notamment ceux relatifs aux coûts imputés et à ceux restant à courir par projet.</p> <p>Pour une sélection de contrats fondée sur des critères quantitatifs (encours de production significatifs) et qualitatifs (contrats présentant des difficultés techniques dans leur réalisation ou présentant une rentabilité inhabituelle), nous avons réalisé les diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ nous avons analysé les clauses contractuelles et rapproché les données de gestion avec les données comptables ;</li><li>▶ nous avons apprécié les coûts restant et recalculé le degré d'avancement des contrats sélectionnés ;</li></ul>

- ▶ nous avons comparé la marge à date et la marge à terminaison et les avons confrontées aux informations fournies par le contrôle de gestion ;
- ▶ nous avons comparé les marges réalisées en 2020 avec celles qui étaient prévues l'an dernier ;
- ▶ le cas échéant, nous avons apprécié les hypothèses retenues par la direction pour déterminer les pertes à terminaison identifiées sur les contrats déficitaires.

## ■ Evaluation des écarts d'acquisition

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de M€ 91, soit 35 % du total actif. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an au 31 décembre de chaque année et dès qu'il existe un indice de perte de valeur.</p> <p>Ce test de dépréciation se fonde sur la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT), déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses et d'estimations.</p> <p>Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur au bilan. Comme précisé dans la note V.I de l'annexe aux comptes consolidés, cette valeur recouvrable correspond à la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit compte tenu (i) du poids de ces actifs dans le bilan consolidé, (ii) de l'importance des jugements de la direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, des taux d'actualisation et de croissance à l'infini.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les modalités de mises en œuvre des tests de dépréciation réalisés par votre société.</p> <p>Nous avons effectué les procédures suivantes sur les tests de dépréciation de chacune des UGT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ nous avons rapproché les prévisions de l'année 2021 avec le budget arrêté par le conseil d'administration ;</li> <li>▶ nous avons comparé les réalisations de l'année avec les budgets établis l'année précédente ;</li> <li>▶ nous avons examiné les hypothèses clés retenues pour la détermination des flux de trésorerie actualisés ;</li> <li>▶ nous avons apprécié, avec l'assistance de nos spécialistes en évaluation, les taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini retenus par rapport à des références de marché ;</li> <li>▶ nous avons étudié les analyses de sensibilité effectuées par la direction.</li> </ul>

## ■ Evaluation des impôts différés actifs

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le groupe fiscal français a cumulé, au 31 décembre 2020, un déficit fiscal reportable de M€ 24,1, dont M€ 11,2 nés en 2020 suite à la crise sanitaire.</p> <p>Au 31 décembre 2020, les impôts différés actifs sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de M€ 1,9 dont M€ 1 relatif aux déficits fiscaux reportables.</p> <p>Ces actifs d'impôts différés sont comptabilisés s'il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté à apprécier la capacité de votre société à générer des bénéfices taxables dans un horizon jugé acceptable.</p> <p>Nos procédures se sont fondées sur les prévisions de profits taxables des filiales concernées sous-tendant l'évaluation et la comptabilisation des impôts différés actifs et ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ examiner la pertinence du modèle et des hypothèses utilisées au regard des règles fiscales françaises applicables ;</li> </ul>

des années ultérieures comme précisé dans la note II.21 de l'annexe aux comptes consolidés.

Comme précisé dans la note V.19 de l'annexe aux comptes consolidés, votre société a évalué les conséquences liées à la Covid-19 sur son activité et revu ses prévisions de résultats pour 2021 et les deux années suivantes et tient ainsi compte d'une décote de 25 % des résultats fiscaux projetés et a donc décidé de limiter l'activation d'impôts différés sur ses reports déficitaires français à un montant de M€ 1.

La correcte évaluation de cet actif d'impôts différés dépend de la capacité des entités françaises du groupe à atteindre les prévisions de résultats fiscaux déterminées par la direction.

Nous avons considéré le caractère recouvrable des impôts différés actifs comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des jugements de la direction dans la détermination des hypothèses de croissance et de rentabilité.

- ▶ apprécier la cohérence entre les hypothèses retenues dans la détermination de ces prévisions avec celles retenues dans la détermination des flux de trésorerie utilisés pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition en prenant en compte notamment les impacts potentiels de la crise globale liée à la pandémie de Covid-19 sur ces projections ;
- ▶ étudier les analyses de sensibilité effectuées par la direction ;
- ▶ comparer les réalisations de l'année avec les résultats fiscaux budgétés établis l'année précédente.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note V.19 de l'annexe aux comptes consolidés.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### ■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

## ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SQLI par votre assemblée générale du 26 juin 2013 pour le cabinet EXCO PARIS ACE et du 20 juin 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2020, le cabinet EXCO PARIS ACE était dans la huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la neuvième année.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 1<sup>er</sup> avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

EXCO PARIS ACE

ERNST & YOUNG et Autres

Emmanuel Charrier

Frédéric Martineau





**SQLI**

**SA AU CAPITAL DE 3 691 180 €**

**166 RUE JULES GUESDE 92300 LEVALLOIS PERRET**

**RCS NANTERRE 353 861 909**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**31 décembre 2020**

## SOMMAIRE

<b>A.</b>	<b>ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE .....</b>	<b>4</b>
<b>B.</b>	<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE .....</b>	<b>5</b>
<b>C.</b>	<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES .....</b>	<b>6</b>
<b>D.</b>	<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES .....</b>	<b>7</b>
<b>E.</b>	<b>ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES .....</b>	<b>8</b>
<b>I.</b>	<b>ACTIVITE .....</b>	<b>8</b>
<b>II.</b>	<b>REGLES ET METHODES COMPTABLES .....</b>	<b>9</b>
	1) Cadre général .....	9
	2) Evolution du référentiel comptable en 2021 .....	9
	3) Estimations et jugements .....	9
	4) Principe de consolidation .....	10
	5) Consolidation des filiales .....	10
	6) Méthodes de conversion des éléments en devises .....	11
	7) Secteurs opérationnels .....	11
	8) Immobilisations incorporelles .....	11
	9) Immobilisations corporelles .....	11
	10) Contrats de location .....	12
	11) Dépréciation des immobilisations .....	12
	12) Actifs financiers .....	12
	13) Evaluation des créances et des dettes .....	12
	14) Principe de reconnaissance du chiffre d'affaires .....	13
	15) Instruments financiers .....	13
	16) Instruments dérivés .....	14
	17) Provisions .....	14
	18) Facteurs de risque .....	15
	19) Plans d'épargne entreprise .....	15
	20) Autres produits et charges non courants .....	15
	21) Impôts sur les bénéfices .....	16
	22) Actions auto détenues .....	16
	23) Résultats par action .....	16
<b>III.</b>	<b>PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....</b>	<b>17</b>
<b>IV.</b>	<b>ACQUISITION DE L'EXERCICE ET IMPACT SUR LES ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>18</b>
<b>V.</b>	<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN OU LE COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>19</b>
	1) Ecart d'acquisition .....	19
	2) Immobilisations incorporelles .....	20
	3) Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location .....	20
	4) Immobilisations corporelles .....	20
	5) Actifs financiers .....	21
	6) Créances clients et comptes rattachés .....	21
	7) Autres créances .....	22
	8) Actifs d'impôts .....	22
	9) Trésorerie et équivalents trésorerie .....	23
	10) Capital .....	23
	11) Instruments dilutifs .....	24
	12) Actions SQLI auto-détenues .....	25
	13) Endettement financier .....	26
	14) Analyse de la dette financière brute par échéance .....	27
	15) Contrats de location .....	27
	16) Instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux d'intérêt .....	27
	17) Provisions .....	28
	18) Avantages postérieurs à l'emploi .....	28
	19) Impôts différés .....	29
	20) Autres passifs non courants .....	30
	21) Autres dettes .....	30
	22) Actif, Passif d'impôt exigible .....	31
	23) Taux des devises et exposition au risque de change .....	31



24)	Autres produits.....	31
25)	Charges de personnel et effectif.....	32
26)	Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction.....	32
27)	Autres transactions avec les parties liées.....	32
28)	Charges externes.....	32
29)	Autres produits et charges opérationnels non courants.....	33
30)	Coût de l'endettement financier net.....	33
31)	Charge d'impôt.....	33
32)	Résultat par action.....	34
<b>VI.</b>	<b>INFORMATION SECTORIELLE.....</b>	<b>34</b>
1)	Information par secteur opérationnel.....	34
2)	Information par zone géographique.....	35
<b>VII.</b>	<b>ENGAGEMENTS HORS-BILAN.....</b>	<b>35</b>
1)	Carnet de commandes.....	35
2)	Engagements reçus.....	35
3)	Dettes garanties par des sûretés réelles.....	36
4)	Lignes de crédit confirmées et non utilisées.....	36
5)	Litiges en cours.....	36
<b>VIII.</b>	<b>EVENEMENTS INTERVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE.....</b>	<b>36</b>
<b>IX.</b>	<b>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....</b>	<b>37</b>



## A. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Ecarts d'acquisition	1)	90 660	85 771
Immobilisations incorporelles	2)	4 925	3 175
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	3)	23 546	33 670
Immobilisations corporelles	4)	8 960	9 711
Actifs financiers	5)	6 279	5 922
Actif d'impôt non courant	8)	1 900	5 939
Impôts différés actif	19)	1 989	3 677
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>138 259</b>	<b>147 865</b>
Créances clients et comptes rattachés	6)	63 403	75 239
Autres créances et comptes de régularisation	7)	15 740	19 866
Actif d'impôt exigible	7)	1 069	2 337
Trésorerie et équivalents trésorerie	9)	39 811	20 073
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>120 023</b>	<b>117 515</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>258 282</b>	<b>265 380</b>
PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2020	31.12.2019 (1)
Capital	10)	3 691	3 691
Primes		49 925	49 868
Réserves consolidées		40 541	36 482
Résultat consolidé		173	4 674
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>		<b>94 330</b>	<b>94 715</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
<b>CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b>		<b>94 330</b>	<b>94 715</b>
Dettes financières à long terme	13)	47 798	28 431
Obligations locatives à plus d'un an	15)	19 023	29 486
Provisions à long terme	17)	3 805	3 277
Impôts différés passif	19)	778	411
Autres passifs non courants	20)	2 862	6 836
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>74 266</b>	<b>68 441</b>
Dettes financières à court terme	13)	7 680	6 239
Obligations locatives à moins d'un an	15)	8 302	7 839
Provisions à court terme	17)	1 011	1 145
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		15 990	23 337
Autres dettes	21)	54 880	62 281
Passif d'impôt exigible	22)	1 823	1 383
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>89 686</b>	<b>102 224</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>258 282</b>	<b>265 380</b>



## B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	2020	2019
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	VI.	<b>213 668</b>	<b>238 736</b>
Autres produits de l'activité	24)	5 035	4 154
Achats consommés		-1 442	-1 372
Charges de personnel	25)	-131 947	-142 249
Charges externes	28)	-63 500	-72 441
Impôts et taxes		-3 187	-3 127
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions		-11 491	-10 522
Autres produits et charges d'exploitation		13	30
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>VI.</b>	<b>7 149</b>	<b>13 209</b>
Dépréciation des écarts d'acquisition		-	-
Autres produits et charges opérationnels non courants	29)	303	-3 505
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>7 452</b>	<b>9 704</b>
Produits (charges) de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		-11	-3
Coût de l'endettement financier brut		-2 341	-2 197
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>30)</b>	<b>-2 352</b>	<b>-2 200</b>
Autres produits et charges financiers	30)	-78	492
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>5 022</b>	<b>7 996</b>
Charge d'impôt	31)	-4 849	-3 322
<b>RESULTAT NET (avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession)</b>		<b>173</b>	<b>4 674</b>
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>173</b>	<b>4 674</b>
<b>Dont Part du groupe</b>		<b>173</b>	<b>4 674</b>
Dont Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat net, part du groupe par action (en euros)		0,04	1,06
Nombre moyen d'actions en circulation	32)	4 550 123	4 423 330
Résultat net dilué, part du groupe par action (en euros)		0,04	1,05
Nombre moyen d'actions et BSAAR en circulation	32)	4 572 689	4 455 040

### ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	2020	2019
<b>RESULTAT NET</b>	<b>173</b>	<b>4 674</b>
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies nets d'impôts	-388	-287
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat</b>	<b>-388</b>	<b>-287</b>
Ecarts de conversion	-120	431
<b>Éléments qui seront reclassés en résultat</b>	<b>-120</b>	<b>431</b>
<b>Total des éléments comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>-508</b>	<b>144</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>-335</b>	<b>4 818</b>
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Attribuable au groupe	-335	4 818



## C. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion et écarts actuariels	Capitaux propres		
							Part du groupe	Particip. ne donnant pas le contrôle	Total
<b>Situation au 31/12/2018</b>	<b>4 426 597</b>	<b>3 541</b>	<b>46 209</b>	<b>32 426</b>	<b>3 062</b>	<b>991</b>	<b>86 229</b>		<b>86 229</b>
Affectation du résultat				2 921	-2 921				
Distribution de dividendes					-141		-141		-141
Exercice de BSAAR et BSA			-12				-12		-12
Attribut. de stock options			106				106		106
Auto contrôle			-36				-36		-36
<i>Résultat du 1<sup>er</sup> semestre</i>					2 392				
<i>Autres éltés du résultat global</i>						-62			
Résultat global du 1 <sup>er</sup> semestre					2 392	-62	2 330		2 330
<b>Situation au 30/06/19</b>	<b>4 426 597</b>	<b>3 541</b>	<b>46 267</b>	<b>35 347</b>	<b>2 392</b>	<b>929</b>	<b>88 476</b>		<b>88 476</b>
Exercice de BSA	182 808	146	3 481				3 627		3 627
Création d'actions nouvelles par prélèvement sur les primes	4 570	4	-4				-		-
Attribut. de stock options			68				68		68
Auto contrôle			56				56		56
<i>Résultat du 2<sup>nd</sup> semestre</i>					2 282				
<i>Autres éltés du résultat global</i>						206			
Résultat global du 2 <sup>nd</sup> semestre					2 282	206	2 488		2 488
<b>Situation au 31/12/2019</b>	<b>4 613 975</b>	<b>3 691</b>	<b>49 868</b>	<b>35 347</b>	<b>4 674</b>	<b>1 135</b>	<b>94 715</b>		<b>94 715</b>
Affectation du résultat				4.674	-4.674				
Attribut. de stock options			117				117		117
Auto contrôle			13				13		13
<i>Résultat du 1<sup>er</sup> semestre</i>					549				
<i>Autres éltés du résultat global</i>						-92			
Résultat global du 1 <sup>er</sup> semestre					549	-92	457		457
<b>Situation au 30/06/20</b>	<b>4 613 975</b>	<b>3 691</b>	<b>49 998</b>	<b>40 021</b>	<b>549</b>	<b>1 043</b>	<b>95 302</b>		<b>95 302</b>
Distribution de dividendes				-107			-107		-107
Attribut. de stock options			109				109		109
Auto contrôle			-182				-182		-182
<i>Résultat du 2<sup>nd</sup> semestre</i>					-376				
<i>Autres éltés du résultat global</i>						-416			
Résultat global du 2 <sup>nd</sup> semestre					-376	-416	-792		-792
<b>Situation au 31/12/2020</b>	<b>4 613 975</b>	<b>3 691</b>	<b>49 925</b>	<b>39 914</b>	<b>173</b>	<b>627</b>	<b>94 330</b>		<b>94 330</b>



## D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	2020	2019
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>173</b>	<b>4 674</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions (1)	11 996	11 543
Variations de juste valeur des instruments financiers (2)	-3 575	-1 548
(Plus) moins-values de cession	-27	-11
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT APRES COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET IMPÔT</b>	<b>8 567</b>	<b>14 658</b>
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	4 849	3 322
Coût de l'endettement financier	2 341	2 197
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET IMPÔT</b>	<b>15 757</b>	<b>20 177</b>
Variation des clients	15 670	-4 921
Variation des fournisseurs	-9 711	983
Variation des autres actifs et passifs courants	6 221	-5 963
Impôt sur les sociétés payé (remboursé) (3)	-3 020	-3 910
<b>FLUX DE TRESORERIE SUR ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>	<b>24 917</b>	<b>6 366</b>
Acquisitions d'immobilisations	-1 929	-3 102
Cessions d'immobilisations	126	216
Variations de périmètre (4)	-8 375	-3 521
<b>FLUX DE TRESORERIE SUR ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-10 178</b>	<b>-6 407</b>
Augmentations de capital	-	3 615
Dividendes versés aux minoritaires	-107	-141
Acquisition (cession) de titres d'auto-contrôle	-169	20
Emissions d'emprunts	25 000	-
Remboursements d'emprunts	-4 879	-5 678
Remboursement des dettes locatives	-8 734	-7 870
Intérêts payés sur obligations locatives	-883	-921
Intérêts payés	-1 063	-1 214
Souscription d'autres dettes financières	-	4 742
Remboursement d'autres dettes financières (5)	-4 729	-
<b>FLUX DE TRESORERIE SUR ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>4 436</b>	<b>-7 447</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>19 175</b>	<b>-7 488</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 <sup>er</sup> janvier	19 758	27 049
Impact des différences de change	-148	197
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE</b>	<b>38 785</b>	<b>19 758</b>

(1) A l'exclusion des provisions liées à l'actif circulant

(2) Dont ajustement des valeurs des call et earn out OSUDIO (2 798 K€)

(3) Dont versement de CVAE (1 450 K€)

(4) Dont règlement de 60% des titres REDBOX (5 645 K€) et exercice des call OSUDIO (2 689 K€)

(5) Remboursement de la mobilisation auprès du factor des créances clients non déconsolidées

(6) Trésorerie à l'actif du bilan (39 811 K€ au 31/12/2020) nette des concours bancaires courants (1 026 K€)



## E. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

### I. ACTIVITE

Créé en 1990, SQLI est le partenaire de référence des entreprises dans la transformation digitale de leur parcours client et de tous les services internes impactés par cette évolution. Son positionnement unique au confluent du marketing et de la technologie lui permet de répondre de façon globale aux enjeux de développement des ventes et de notoriété (marketing digital & social, expérience client, commerce connecté, data intelligence...) ainsi qu'aux enjeux de productivité et d'efficacité interne (digitalisation des opérations, entreprise collaborative, mobilité et objets connectés, CRM...).

SQLI SA est cotée sur NYSE Euronext Paris compartiment C (ISIN FR0011289040).

En 2020, SQLI a enregistré un chiffre d'affaires de 214 M€, en baisse de 10% par rapport à 2019. Le groupe a poursuivi sa politique d'acquisitions ciblées à l'international pour renforcer sa présence en Angleterre et au Moyen Orient grâce au groupe REDBOX.

Dans le contexte difficile lié à la crise sanitaire, qui s'est transformée globalement en crise économique, le groupe a constaté deux situations très différentes :

- La croissance s'est poursuivie tout au long de l'année pour l'activité internationale « Commerce & Expérience » (+5%), dont le marché des plateformes digitales d'expérience clients et collaborateurs est très porteur, même si cette croissance a été globalement réduite de moitié par rapport à une année normale proche des 10% de croissance organique.
- A l'inverse, l'activité historique du groupe « Digital & Technology » a connu une année en fort retrait (-24%), ses clients importants comme AIRBUS, très impactés, et ses clients bancaires ayant fortement réduit leurs projets.

SQLI a enregistré une baisse de ses effectifs en France, malgré une amélioration du taux de turnover, qui s'est encore accentuée par rapport à 2019, pour s'adapter au niveau d'activité apporté par ses clients. Le groupe a ainsi été en mesure de retrouver un taux d'emploi de ses collaborateurs proche de 80% sur le quatrième trimestre. En parallèle, le groupe a réduit son appel à la sous-traitance sauf sur des compétences rares et non disponibles en interne. La formation des collaborateurs a aussi été encouragée.

Une organisation internationale unifiée a été mise en place au quatrième trimestre pour accélérer les synergies avec les dernières sociétés acquises. Les projets communs avec les centres de services (France et Maroc) ont poursuivi leur progression en 2020.

Parallèlement et pour optimiser ses ressources, le groupe a mis fin à ses opérations à Singapour (revente des titres de SQLI Singapour à son dirigeant) et en Afrique du Sud (taille critique du centre de services insuffisante).

Dans ce contexte, le résultat opérationnel courant est en baisse de 46% à 7,1 M€ contre 13,2 M€ un an auparavant. Les deux métiers ont connu des trajectoires très différentes : progression du résultat courant pour « Commerce & Expérience » et perte pour « Digital & Technology » liée à la très forte baisse de l'activité.

L'EBITDA baisse quant à lui de 23,8 M€ à 18,6 M€<sup>1</sup> soit -22%.

Les charges courantes sont maîtrisées et enregistrent une baisse significative : prudence dans les recrutements, peu de frais de déplacement et report des projets non essentiels. Les charges non courantes (adaptation de l'activité, résolutions de litiges anciens) sont globalement compensées par les produits non récurrents (re- négociations des earns out à la baisse, changement d'appréciation du risque attaché au CIR).

Le résultat opérationnel 2020 s'établit à 7,5 M€ en baisse de 23% (9,7 M€ en 2019).

Après notamment la prise en compte du coût de l'endettement financier (2,4 M€) et de la charge d'impôts (4,8 M€), le bénéfice net ressort à +0,2 M€ contre +4,7 M€ en 2019.

---

<sup>1</sup> EBITDA = résultat opérationnel courant (7,1 M€) avant dotation aux amortissements et provisions (11,5 M€).





SQLI dispose d'un bilan solide avec des capitaux propres de 94,3 M€ et un endettement financier net de 15,7 M€ sans recours au financement par le factor.

Le groupe a connu en septembre une évolution de sa gouvernance suite au non-renouvellement du mandat de Directeur Général de M. Didier Fauque. Le Conseil d'administration a décidé de confier à son Président, M. Philippe Donche-Gay, la responsabilité de PDG, afin de dynamiser l'entreprise et préparer le futur avec le recrutement d'un nouveau Directeur Général.

## II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 1) Cadre général

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2020 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 5 mars 2021, date d'arrêté de ces comptes par le Conseil d'Administration. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les principes comptables appliqués au 31 décembre 2020 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2019.

### 2) Evolution du référentiel comptable en 2021

#### a- Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2020 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2020, pour les amendements suivants :

- amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises – Définition d'une activité » ;
- amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition du terme "significatif" » ;
- amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS ;
- amendements à IFRS 9 et IFRS 7 « Réforme des taux benchmark » - phase 1 ;
- amendement à IFRS 16 Contrats de location – Aménagements des loyers liés à la Covid-19.

Le groupe a mis en application l'interprétation de l'IFRS IC relative à l'appréciation des durées exécutoires des contrats de location. L'impact sur la valeur de ses actifs estimée conformément à IFRS16 est de -5,5 M€ à la clôture de l'exercice.

#### b- Normes, amendements de normes et interprétations non encore adoptés par le groupe

Le groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2020 :

- amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et à IFRS 16 Réforme des taux de référence - Phase 2.
- amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants » ;
- amendements à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - Contrats déficitaires, notion de coûts directement liés au contrat » ;
- amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles - Comptabilisation des produits générés avant la mise en service » ;
- amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises – Références au cadre conceptuel » ;
- améliorations annuelles des IFRS Cycle 2018-2020.

Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces amendements de normes est en cours. Cependant, ceux-ci ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles du groupe.

### 3) Estimations et jugements

Pour l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, le groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.



La direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les résultats futurs sont susceptibles de différer sensiblement en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Ces estimations concernent principalement la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats au forfait, la constatation d'impôts différés actifs, les tests de valeur sur les actifs, le calcul des engagements de retraite et autres avantages à long terme, l'appréciation des clauses de complément de prix et les provisions courantes et non courantes.

Suite à l'audit conduit dans le cadre du financement de ses créances de CIR, le groupe a décidé de revoir son appréciation du risque sur les crédits d'impôt recherche calculés dans le cadre des programmes de recherche et développement. Après avoir appréhendé ce risque par une provision systématique de ses créances à hauteur de 30 puis de 25%, le groupe estime que cette pratique n'est plus une juste mesure du risque réel supporté.

La sélectivité et la qualité de la documentation des dossiers présentés permettent au groupe de ne plus déprécier ses créances de CIR et de reprendre les provisions antérieurement dotées. Cette reprise a été enregistrée dans le résultat non courant 2020 pour un montant de 2,3 M€

Pour l'application de la norme IFRS16 et suite à l'interprétation de l'IFRS IC relative à l'appréciation des durées exécutoires des contrats de location, le groupe a revu à la baisse l'estimation de l'un de ces principaux contrats, le bail de son siège social à Levallois Perret, estimant qu'il quittera ces locaux 3 ans avant la date initialement prévue. L'impact de ce changement d'estimation est de -5,5 M€ à la fois sur la valeur des droits d'utilisation attachés à ce contrat (actifs non courants) et sur l'obligation locative correspondante.

#### **4) Principe de consolidation**

La société mère exerçant un contrôle exclusif sur l'ensemble des sociétés du groupe, toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale. Toutes les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes au groupe ont été éliminés.

Le compte de résultat intègre les comptes des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date d'acquisition et les comptes des sociétés cédées jusqu'à leur date de cession.

Les titres de société qui, bien que répondant aux critères évoqués ci-dessus, ne sont pas consolidés, sont inscrits en « Actifs financiers ». Il s'agit de sociétés qui, tant individuellement que globalement, ne sont significatives sur aucun des agrégats des comptes consolidés.

#### **5) Consolidation des filiales**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris, ainsi que les passifs éventuels assumés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

##### *a) Actifs et passifs identifiables*

Il est procédé, lors de la première consolidation d'une entité, à la réévaluation des actifs et des passifs dont la valeur nette comptable diffère de manière significative de leur juste valeur.

Les différences de valeurs (écarts d'évaluation) sont reclassées aux postes de bilan concernés et suivent les règles comptables qui leur sont propres. Le groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations.

##### *b) Ecart d'acquisition*

L'écart constaté à l'occasion d'une prise de participation, entre le prix d'acquisition des titres de la société consolidée et la quote-part du groupe dans ses capitaux propres retraités à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation est affecté aux différences de valeur susceptibles d'être attribuées aux actifs et passifs identifiables. La partie résiduelle non affectée est inscrite sous la rubrique « Ecart d'acquisition » à l'actif du bilan.

Les frais accessoires à l'acquisition constituent des charges opérationnelles non courantes.



## 6) Méthodes de conversion des éléments en devises

### a) Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours d'échange à la date de la transaction.

### b) Etats financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Ecart de conversion » en « Réserves consolidées » des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

## 7) Secteurs opérationnels

L'information sectorielle à fournir selon IFRS 8 est basée sur le reporting interne utilisé par les principaux décideurs du groupe soit le Directeur Général de SQLI, ses Directeurs fonctionnels et opérationnels.

En juillet 2019, le groupe a lancé son nouveau plan stratégique One Force 2022, qui vise à améliorer la rentabilité du métier « Commerce & Experience », et surtout à pérenniser sa forte croissance organique sur un marché européen à fort potentiel, les clients ayant largement pris conscience des avantages compétitifs des plateformes d'e-commerce dernière génération.

Il y a aussi un enjeu important à faire progresser la rentabilité de l'activité « Digital & Technology » en particulier par la présentation de son offre différenciante. SQLI est devenu un acteur important du développement Java et Microsoft. Cette offre intègre également des briques technologiques comme l'intelligence artificielle et le RPA, même si la part de chiffre d'affaires est encore mesurée.

Ce plan, annoncé courant 2019, est vraiment opérationnel depuis janvier 2020 en termes d'organisation et d'analyse de la performance. Les indicateurs régulièrement analysés sont le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant réalisés par chacun des deux métiers.

Les objectifs du plan One Force 2022 ont été donnés selon cette segmentation. Elle sera complétée d'une dimension géographique, très importante, comme l'illustre l'organisation par pays officialisée fin 2020.

## 8) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité :

Logiciels et progiciels.....	1 à 5 ans
Portefeuilles clients.....	8 ans

Conformément à la norme IAS 38, les frais de recherche sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Sauf exception, les frais de développement sont maintenus en charges car ils ne correspondent pas aux six critères énoncés dans la norme.

## 9) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les coûts des emprunts ne sont pas incorporés dans la valeur des immobilisations.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la base du coût d'acquisition des actifs, en fonction des durées d'utilisation qui s'établissent en général dans les limites suivantes :

Agencements.....	8 à 10 ans
Matériels de bureau et mobiliers.....	3 à 5 ans
Matériels informatiques.....	2 ans



Les écarts résultant de différents taux d'amortissement appliqués dans les différentes sociétés du groupe, à des immobilisations de même nature ne sont pas significatifs et n'ont pas fait l'objet de retraitement dans le compte de résultat consolidé.

#### **10) Contrats de location**

Le groupe est locataire de ses bureaux en France et à l'étranger et a souscrit des contrats de location entrant dans le champ d'application d'IFRS 16 pour la plupart de ses véhicules et équipements informatiques.

En application d'IFRS 16, tous les contrats de location sont reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs. La durée de location est définie contrat par contrat et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui seront raisonnablement certaines d'être exercées.

La dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont les loyers fixes et les loyers variables basés sur un taux ou un indice ainsi que les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé pour chaque bien en fonction du taux marginal d'endettement du groupe à la date d'effet du contrat.

Le droit d'utilisation est égal au montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur nets des avantages reçus du bailleur et, le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat.

Le droit d'utilisation est amorti de façon linéaire sur la durée d'utilité des actifs sous-jacents.

Le groupe a choisi de retraiter les loyers de tous les contrats entrant dans le champ d'application de la norme, quelle que soit la valeur de l'actif sous-jacent. Seules les locations de courte durée (inférieure à 12 mois) sont maintenues en charges.

#### **11) Dépréciation des immobilisations**

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les autres actifs immobilisés correspondant principalement à du matériel informatique et à du matériel de bureau ne sont pas soumis à un test de valeur du fait de leur nature et de leur durée d'amortissement.

#### **12) Actifs financiers**

Ce poste regroupe les titres de participation non consolidés, les dépôts et cautionnements versés et les prêts. Les titres de participation non cotés sont classés par défaut dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ». Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais d'acquisition) ou à leur valeur d'apport.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire des titres est appréciée sur la base de critères tels que la quote-part de situation nette, l'évolution du chiffre d'affaires et la rentabilité durable.

Les prêts à 20 ans constitutifs de la participation de la société à l'effort construction sont inscrits au bilan pour leur valeur actuelle.

La société a souscrit un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI, dans le but de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de ses titres. Les opérations effectuées pour son compte par la société de bourse signataire du contrat sont comptabilisées en immobilisations financières. Les actions auto détenues dans le cadre de ce contrat sont portées en diminution des capitaux propres consolidés.

#### **13) Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes sont évaluées à leur juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances commerciales est constatée en cas de litige pour tenir compte des risques de non-recouvrement.



Le groupe applique par ailleurs le modèle simplifié tel que défini dans IFRS 9 et enregistre une dépréciation de ses créances clients correspondant à la perte de crédit attendue. Les taux de dépréciation utilisés ont été estimés en fonction des échéances et des retards de paiements des créances, compte tenu des pertes que le groupe a pu constater par le passé. Une analyse des pertes sera conduite annuellement afin d'ajuster éventuellement les taux de dépréciation.

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes au cours de clôture sont portés au compte de résultat en opérationnel courant.

#### **14) Principe de reconnaissance du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de prestations de services réalisées par le groupe est comptabilisé conformément aux dispositions de la norme IFRS 15. Ces contrats ne comprennent, dans la majorité des cas, qu'une seule obligation de performance dont la réalisation est effectuée au fur et à mesure de l'avancement du contrat.

Lorsqu'un contrat inclut plusieurs obligations de performance distinctes, le groupe procède à l'allocation du prix global du contrat à chaque obligation de performance. Les modifications de contrat (portant sur le prix et/ou la portée du contrat) sont comptabilisées lorsqu'elles sont approuvées par le client. Lorsque ces modifications portent sur de nouveaux biens ou services considérés comme étant distincts selon IFRS 15, et que le prix du contrat augmente d'un montant reflétant les prix de ces biens et services complémentaires, ces modifications sont comptabilisées comme un contrat distinct.

Pour mesurer l'avancement des contrats, le groupe utilise soit une méthode basée sur le nombre de jours réalisés (prestations en régie), soit une méthode basée sur un avancement par les coûts (prestations au forfait).

Le chiffre d'affaires comptabilisé qui n'a pas encore donné lieu à facturation est enregistré au bilan, en actifs sur contrats (factures à établir) à la clôture. A l'inverse, les montants facturés aux clients, qui n'ont pas encore été reconnus en chiffre d'affaires sont comptabilisés en passifs sur contrats (produits constatés d'avance).

Le groupe achète également des prestations pour le compte de tiers. Lorsqu'il n'est que l'intermédiaire entre ses fournisseurs et ses clients finaux, le groupe agit en tant qu'agent et ne constate en chiffre d'affaires que la marge qui résulte de cette opération.

Certains contrats pluriannuels nécessitent une phase de prise de connaissance préalable à leur exécution : les coûts générés pendant cette phase constituent des coûts de démarrage constatés en charges constatées d'avance puis étalés sur la durée d'exécution du contrat.

Conformément à IAS 37 et s'agissant des projets au forfait, une provision pour perte à terminaison est constatée dès lors que la marge prévisionnelle attendue du projet est négative.

#### **15) Instruments financiers**

Les actifs et les passifs font l'objet d'une comptabilisation dans le bilan lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

- **Emprunts**

Le jour de leur mise en place, les emprunts sont comptabilisés à la juste-valeur de la contrepartie donnée, qui correspond normalement à la trésorerie reçue, nette des frais d'émission connexes. Par la suite, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Les frais d'émission sont ainsi pris en résultat de façon étalée (actuarielle) via la méthode du TIE.

- **Trésorerie**

La ligne « Trésorerie » inclut les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable. Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées au poste "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie".



## 16) Instruments dérivés

### a) Exposition au risque de change

Globalement, le groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Ces opérations sont réalisées dans des pays où le risque de variation monétaire est faible. De ce fait, aucune couverture de change n'a été contractée pour les opérations commerciales.

### b) Exposition au risque de taux

Le résultat financier du groupe est sensible à la variation des taux d'intérêt. En effet, une partie de son endettement est à taux variable. Le compte de résultat du groupe peut être affecté par une fluctuation des taux d'intérêt de la zone Euro. Le groupe met en place des couvertures de taux afin de limiter son exposition.

### c) Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture

Les instruments utilisés sont limités aux swaps de taux d'intérêt, future rate agreements, achats de caps et de tunnels dans le cadre de la couverture du risque de taux.

Ils ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises de premier rang,
- de ne présenter aucun risque de liquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments financiers, le choix des contreparties et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de taux, font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

### d) Méthodes de comptabilisation

La règle comptable dans le cadre d'une relation de couverture de taux est la comptabilisation de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert de manière symétrique au compte de résultat.

Les instruments financiers de couverture utilisés par le groupe sont classés en « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

## 17) Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise ;
- l'incidence économique est négative pour le groupe, ce passif s'analysant comme une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions non courantes ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises. Elles incluent pour l'essentiel :

- les avantages au personnel : des provisions sont constatées au titre des indemnités de fin de carrière à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite. L'évaluation des engagements d'indemnités de départ à la retraite est conforme à l'IAS 19.

S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées.

Les provisions donnent lieu à actualisation lorsque l'effet temps est significatif.

Le groupe comptabilise par ailleurs un engagement lié aux contrats de prévoyance dont bénéficient les salariés de SQLI Suisse. En raison de la garantie légale du taux d'intérêt minimal à verser aux salariés et du taux de conversion, les institutions de prévoyance suisses sont considérées comme des plans à prestations définies selon l'IAS 19. Les engagements de prestations sont donc calculés conformément aux



dispositions de cette norme sur la base de méthodes actuarielles et des informations telles que la structure de l'effectif, les hypothèses de turnover et de croissance des salaires.

- Les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux, et aléas prévisibles des activités du groupe à plus d'un an.

Les provisions courantes sont liées au cycle normal d'exploitation du métier du groupe. Elles comprennent pour l'essentiel :

- Les provisions pour pertes à terminaison de fin de contrats : elles concernent les affaires en cours de réalisation et sont évaluées affaire par affaire sans compensation.
- Les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux, et aléas prévisibles des activités du groupe à moins d'un an.

#### **18) Facteurs de risque**

Les risques opérationnels sont décrits dans la section I - c) du rapport de gestion. Après revue de ces risques par la société, celle-ci considère qu'il n'existe pas d'autres risques significatifs hormis les éléments suivants :

##### **Fluctuation du cours de l'action**

Le cours de l'action SQLI connaît une forte volatilité à l'instar des actions des sociétés technologiques.

Tout évènement concernant le marché boursier, la conjoncture économique, le secteur des technologies de l'information et ses perspectives de croissance, un concurrent et/ou les variations des résultats du groupe est susceptible d'entraîner des fluctuations importantes du cours de l'action.

##### **Faits exceptionnels et litiges**

Les litiges susceptibles de générer une sortie de ressource future pour le groupe sont provisionnés conformément à IAS 37. A la connaissance de SQLI, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

##### **Risque spécifique : Coronavirus – Covid-19**

L'épidémie de coronavirus qui sévit à la date de publication du présent document est susceptible d'affecter l'activité, le résultat opérationnel et la situation financière du groupe SQLI.

Le groupe suit de très près l'évolution de cette épidémie afin de mettre en place toutes les actions appropriées pour, en priorité, protéger la santé de ses salariés, de ses clients et de tous ses partenaires et sous-traitants, mais aussi réduire autant que possible les impacts économiques de cette épidémie. Une cellule de gestion de crise dédiée a été mise en place et reste en communication permanente avec les différentes entités du groupe pour évaluer la situation et prendre les mesures appropriées.

#### **19) Plans d'épargne entreprise**

Dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise (PEE), la société propose à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée, à une valeur de l'action décotée par rapport à son cours de bourse, les actions données en paiement faisant l'objet d'une clause d'incessibilité pendant une période de 5 ans.

En application d'IFRS 2, la différence entre le prix de souscription décoté payé par le salarié et la juste valeur des actions acquises constitue un avantage comptabilisé en charges de personnel.

#### **20) Autres produits et charges non courants**

Présentés sous le résultat opérationnel courant, ils représentent les éléments de produits et de charges opérationnels considérés comme non récurrents par rapport à l'exploitation courante de l'entreprise. Ces éléments ont un caractère significatif et inhabituel et leur classement dans le résultat non courant est destiné à faciliter la lecture des comptes et la compréhension de la performance opérationnelle courante du groupe.



### **21) Impôts sur les bénéfices**

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et la base consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement. Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus sont ceux résultant de textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lors du dénouement des opérations concernées.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

### **22) Actions auto détenues**

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit résultant de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

### **23) Résultats par action**

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice hors les actions auto détenues. Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ainsi que du nombre moyen pondéré d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions et de l'exercice des options de souscription d'actions attribués à la fin de l'exercice.





### III. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés consolidées	• Siège	31/12/2020		31/12/2019	
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts
<b>SQLI SA</b>	<b>Levallois-Perret (92)</b>	<b>Société consolidante</b>			
SQLI SUISSE SA	Lausanne (Suisse)	100 %	100 %	100 %	100 %
ABCIAL SAS	Levallois-Perret (92)	TUP 12/2020		100 %	100 %
SQLI MAROC SA	Rabat (Maroc)	100 %	100 %	100 %	100 %
CLEAR VALUE SAS	Levallois-Perret (92)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI LUXEMBOURG SA	Luxembourg (Lux)	100 %	100 %	100 %	100 %
EOZEN FRANCE SAS	Levallois-Perret (92)	100 %	100 %	100 %	100 %
ICONEWEB MULTIMEDIA MAROC SARL	Casablanca (Maroc)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI BELGIUM SA	Diegem (Belgique)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI SA	Strassen (Luxembourg)	100 %	100 %	100 %	100 %
ASTON INSTITUT SARL	Levallois-Perret (92)	100 %	100 %	100 %	100 %
WAX DESIGN SA	Sint-Martens-Latem (Belgique)	100 %	100 %	100 %	100 %
GEIE ICE	Blagnac (31)	25 %	100 % (1)	25 %	100 % (1)
WAX INTERACTIVE SAS	Levallois-Perret (92)	100 %	100 %	100 %	100 %
WAX INTERACTIVE LILLE SAS	Levallois-Perret (92)	100 %	100 %	100 %	100 %
ECOMMERCE4U SARL	Levallois-Perret (92)	TUP 12/2020		100 %	100 %
SQLI LTD	Londres (Royaume Uni)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI PROPRIETARY LTD	Le Cap (Afrique du Sud)	100 %	100 %	100 %	100 %
STAR REPUBLIC AB	Göteborg (Suède)	100 %	100 %	100 %	100 %
OSUDIO HOLDING BV	Heerlen (Pays-Bas)	100 %	100 %	100 %	100 %
SOFTLUTION NEDERLAND BV	Eindhoven (Pays-Bas)	100 %	100 %	100 %	100 %
OSUDIO SOFTLUTION SPAIN SL	Valence (Espagne)	100 %	100 %	100 %	100 %
OSUDIO NORDICS APS	Copenhague (Danemark)	100 %	100 %	100 %	100 %
OSUDIO BELGIUM NV	Diepenbeek (Belgique)	100 %	100 %	100 %	100 %
OSUDIO NEDERLAND BV	Amsterdam (Pays-Bas)	100 %	100 %	100 %	100 %
OSUDIO DEUTSCHLAND GMBH	Dortmund (Allemagne)	100 %	100 %	100 %	100 %
CODELUX	Berlin (Allemagne)	100 %	100 %	100 %	100 %
INVENT COMMERCE	Levallois-Perret (92)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI SINGAPORE	Singapour	100 %	100 %	100 %	100 %
OSUDIO SWITZERLAND GMBH	Zurich (Suisse)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI SPAIN	Barcelone (Espagne)	100 %	100 %	100 %	100 %
REDBOX DIGITAL LTD	Londres (Royaume Uni)	100 %	100 %	-	-
PAUL LEWIS CREATIVE LTD	Londres (Royaume Uni)	100 %	100 %	-	-
REDBOX DIGITAL ME FZ-LLC	Dubaï (Emirats Arabes Unis)	100 %	100 %	-	-
REDBOX DIGITAL LTD	Ile Maurice	100 %	100 %	-	-

(1) Pour l'activité réalisée par SQLI.

Les sociétés ABCIAL et ECOMMERCE4U ont fait l'objet d'une dissolution suivie d'une transmission universelle de leur patrimoine au profit de la SA SQLI en décembre 2020.



#### IV. ACQUISITION DE L'EXERCICE ET IMPACT SUR LES ETATS FINANCIERS

Aux termes d'un protocole signé en mars 2020, SQLI détient 60% du capital de REDBOX DIGITAL, agence e-commerce, implantée au Royaume-Uni, au Moyen Orient et à l'île Maurice.

Fondé en 2004, REDBOX compte 80 collaborateurs. En combinant Conseil, Experience Design et Technologies et une capacité d'accompagnement 24/7 via ses centres de services, REDBOX est devenu l'un des leaders du développement de plateformes e-Commerce et le partenaire incontournable de grands comptes tels que AXA Insurance, Nahdi Medical, Nespresso, Fortnum & Mason et Universal Music Group.

Le protocole d'acquisition prévoit le paiement, en numéraire et au comptant, d'un prix ferme de 3.240 K€ (3.745 K€) ainsi que d'un complément de prix d'un montant de 1.483 K€ (1.720 K€), calculé en fonction des performances opérationnelles du groupe REDBOX en 2019 et 02/2020.

SQLI et les actionnaires détenant 40% des titres de REDBOX disposent respectivement de call et de put portant sur ces titres. Ces options sont exerçables en 2021, 2022 et 2023 à des prix d'exercice définis sur la base des performances opérationnelles de la société. Elles sont évaluées à un prix de 3.191 K€ (3.550 K€).

Les frais d'acquisition du groupe se sont élevés à 778 K€ et constituent des charges non courantes des exercices 2019 (420 K€) et 2020 (358 K€).

Le groupe REDBOX a contribué au chiffre d'affaires du groupe SQLI à hauteur de 6.572 K€ en 2020 (10 mois) et à son résultat opérationnel à hauteur de 527 K€.

SQLI détient 60% des titres REDBOX au 31 décembre 2020. L'existence de call et put sur les 40% de titres restants a conduit de groupe à considérer qu'il détenait, d'un point de vue IFRS, 100% du capital de la société à la clôture de l'exercice.

Le goodwill dégagé s'élève à 4.889 K€ compte tenu des actifs nets apportés pour un montant de 4.126 K€ :

(en milliers d'euros)		REDBOX GROUP
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>A</b>	<b>4 889</b>
Portefeuille clients		2 796
Immobilisations corporelles nettes		56
Immobilisations financières		26
<b>Actifs non courants</b>	<b>B</b>	<b>2 878</b>
Créances clients nettes		3 698
Autres actifs courants		163
Trésorerie et équivalents de trésorerie		826
<b>Actifs courants</b>	<b>C</b>	<b>4 687</b>
Passifs d'impôts différés		559
<b>Passifs non courants</b>	<b>D</b>	<b>559</b>
Dettes fournisseurs		2 407
Autres dettes		445
Passif d'impôt exigible		28
<b>Passifs courants</b>	<b>E</b>	<b>2 880</b>
Intérêts minoritaires	<b>F</b>	-
<b>Coût net d'acquisition A+B+C-D-E-F</b>		<b>9 015</b>



## V. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN OU LE COMPTE DE RESULTAT

Sauf indication contraire, les informations sont données en milliers d'euros.

### 1) Ecarts d'acquisition

	31.12.2019	Impact des variations des taux de change	Mouvements de périmètre	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2020
D&T	27 443					27 443
C&X	58 328		4 889			63 217
<b>Total</b>	<b>85 771</b>	-	<b>4 889</b>	-	-	<b>90 660</b>

Les écarts d'acquisition sont présentés sur la base de deux UGT, qui correspondent aux segments opérationnels Digital & Technology (D&T) et Commerce & Experience (C&X).

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an au 31 décembre de chaque année et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ces tests de dépréciation se fondent sur la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT), déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses et d'estimations. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur au bilan. Cette valeur recouvrable correspond à la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité. Les indices de perte de valeur retenus par le groupe comprennent notamment l'évolution du chiffre d'affaires, la rentabilité opérationnelle traduite par le résultat opérationnel et/ou le niveau du taux d'emploi des collaborateurs.

Les hypothèses retenues pour les tests réalisés au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

Durée des projections :	4 ans
Modalités des projections :	2021 : base budgétaire 2022-2024 : taux de croissance du chiffre d'affaires compris entre 4,2% et 5,1% par an pour D&T et compris entre 8,1% et 8,5% par an pour C&X ; Taux d'EBIT : progression régulière pour atteindre un taux normatif en 2024.
Taux d'actualisation après impôt :	10,5% (9,5% au 31/12/2019)
Taux de croissance à l'infini :	1,5% (identique 31/12/2019)

Au regard de ces tests, aucune dépréciation n'a été constatée.

### Tests de sensibilité

Les tests réalisés peuvent être sensibles à une variation raisonnable du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini. Ainsi, ils ont également été réalisés dans les cas suivants :

- Diminution de 1 point des hypothèses de croissance du chiffre d'affaires 2022-2024 ;
- Diminution de 1 point des hypothèses d'EBIT normatif ;
- Diminution combinée de 1 point des hypothèses de croissance du chiffre d'affaires 2022-2024 et de 1 point des hypothèses d'EBIT normatif.

Dans aucune de ces hypothèses, une dépréciation complémentaire ne serait constatée.



## 2) Immobilisations incorporelles

	31.12.2019	Impact des variations des taux de change	Mouvements de périmètre	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2020
Frais de développement	45					45
Logiciels	3 649	-1				3 648
Portefeuilles clients	3 109	-143	2 955			5 921
Immobilisations en cours	44					44
<b>Valeurs brutes</b>	<b>6 847</b>	<b>-144</b>	<b>2 955</b>			<b>9 658</b>
Amortissement des frais de recherche	-30			-8		-38
Amortissement des logiciels	-2 486	1		-369		-2 854
Amortissement des portefeuilles clients	-1 156	-3		-682		-1 841
<b>Valeurs nettes</b>	<b>3 175</b>	<b>-146</b>	<b>2 955</b>	<b>-1 059</b>		<b>4 925</b>

L'acquisition de l'exercice (cf. IV) explique la variation des portefeuilles clients.

## 3) Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

### Analyse des droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents

	31.12.2019	Correction de la juste valeur	Impact des variations des taux de change	Mouvements de périmètre	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2020
Immobilier	40 235	-5 655	-14	376	1 405	-636	35 711
Equipements informatiques	2 809	646	-22	29	1 146	-579	4 029
Véhicules	4 989	61	4		1 201	-1 441	4 813
<b>Valeurs brutes</b>	<b>48 033</b>	<b>-4 949</b>	<b>-32</b>	<b>406</b>	<b>3 752</b>	<b>-2 656</b>	<b>44 553</b>
Amortissements et dépréciation							
Immobilier	-10 653	-315	-4	-136	-5 946	559	-16 495
Equipements informatiques	-1 279	-101	14	-19	-1 122	579	-1 929
Véhicules	-2 431	-4	-3		-1 512	1 367	-2 583
<b>Valeurs nettes</b>	<b>33 670</b>	<b>-5 368</b>	<b>-25</b>	<b>251</b>	<b>-4 831</b>	<b>-152</b>	<b>23 456</b>

Compte tenu des conditions actuelles d'occupation et de prix du marché immobilier, SQLI envisage de quitter les locaux de son siège social à Levallois Perret, avant le terme des 9 ans de son bail. La baisse de la durée d'utilisation projetée a conduit à revoir à la baisse, la valeur du droit d'utilisation attaché à ces locaux (-5,5 M€).

Les éléments de dettes de loyers sont disponibles en note 15).

## 4) Immobilisations corporelles

	31.12.2019	Impact des variations des taux de change	Mouvements de périmètre	Acquisit. Dotations	Cession s Reprises	Autres mouvements	31.12.2020
Constructions	1 152	-17					1 135
Installations techniques	106	-2					104
Agencements, mobiliers et matériels informatiques	19 690	-60	156	1 549	-181	-105	21 049
<b>Valeurs brutes</b>	<b>20 948</b>	<b>-79</b>	<b>156</b>	<b>1 549</b>	<b>-181</b>	<b>-105</b>	<b>22 288</b>
Amort. des constructions	-399	6		-46			-439
Amort. des installations techniques	-69	1		-9			-77
Amort. des agenc, mobiliers et matériels informatiques	-10 769	28	-96	-2 209	129	105	-12 889
<b>Valeurs nettes</b>	<b>9 711</b>	<b>-44</b>	<b>60</b>	<b>-715</b>	<b>-52</b>	<b>-</b>	<b>8 960</b>



## 5) Actifs financiers

	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti		Total
	Titres de participation cotés	Titres de participation non cotés	Prêts et créances	Autres actifs financiers	
	Valeur brute		2	4 038	
Cumul des pertes de valeur			-49		-49
<b>Valeur nette au 31.12.2019</b>	-	2	3 989	1 931	5 922
Mouvements de périmètre				27	27
Investissements			265	65	330
Cessions à la valeur de vente				-46	-46
Impact des variations des taux de change				-3	-3
Augmentation (diminution) provenant des variations de juste valeur			49		49
Valeur brute		2	4 303	1 974	6 279
Cumul des pertes de valeur			-		-
<b>Valeur nette au 31.12.2020</b>	-	2	4 303	1 974	6 279

Les prêts et créances concernent essentiellement les prêts consentis par le groupe au titre de l'effort de construction. Ils sont actualisés sur la base du taux OAT à 10 ans (non applicable au 31.12.2020 contre 0,10% au 31.12.2019).

Les autres actifs financiers représentent les dépôts et cautionnements versés dans le cadre des locations immobilières du groupe ainsi que le contrat de liquidité conclu avec la Financière d'Uzès.

## 6) Créances clients et comptes rattachés

	31.12.2020	31.12.2019
Créances clients	36 909	43 446
Créances clients facturées non déconsolidées	15 808	18 265
Actifs sur contrats	14 402	17 302
<b>Valeur brute</b>	<b>67 119</b>	<b>79 013</b>
Provisions à l'ouverture	-3 774	-4 000
Impact des variations des taux de change	11	-1
Mouvements de périmètre	-169	-
Impact des changements de méthode		-
Dotation	-848	-140
Reprise	1 064	367
<b>Provisions à la clôture</b>	<b>-3 716</b>	<b>-3 774</b>
<i>Dont :</i>		
<i>Provisions sur créances clients</i>	-3 716	-3 774
<i>Provisions sur actifs sur contrats</i>	-	-
<b>Valeur nette</b>	<b>63 403</b>	<b>75 239</b>

Ainsi que mentionnés en note 15) *Principe de reconnaissance du chiffre d'affaires section II – Règles et méthodes comptables*, les actifs sur contrats correspondent aux prestations réalisées et non encore facturées.

La valeur actuelle des créances clients n'est pas différente de leur valeur comptable. Leur ventilation par échéance (hors créances douteuses) est la suivante :

	31.12.2020	Non échu	Echu	1 - 30 Jours	31 - 60 jours	61 - 90 jours	91 - 180 jours	181 - 360 jours	361 jours et plus
Créances clients	33 596	23 978	9 618	3 773	1 372	902	1 484	955	1 132

Les créances douteuses s'élèvent à 3 313 K€ et sont provisionnées à hauteur de 2 871 K€. Conformément à IFRS 9 et selon l'approche prospective des pertes sur créances attendues, le groupe a par ailleurs constitué, à l'issue de l'exercice, une provision de 845 K€, portant l'estimation du risque client à 3 716 K€ au 31 décembre 2020.



Le groupe a adopté une politique d'externalisation de la gestion de ses créances clients pour la France, couvrant tant les domaines de l'assurance-crédit, que la gestion des relances et le refinancement par mobilisation de celles-ci. Elles sont cédées dans le cadre d'une convention d'affacturage.

Au 31 décembre 2020, le montant des créances cédées au factor et non déconsolidées s'élève à 15 808 K€. Leur ventilation par échéance s'analyse de la façon suivante :

	31.12.2020	Non échu	Echu	1 - 30 Jours	31 - 60 jours	61 - 90 jours	91 - 180 jours	181 - 360 jours	361 jours et plus
Créances clients cédées non déconsolidées	15 808	11 487	4 321	3 299	842	120	43	-105	122

Le montant des créances cédées au factor et déconsolidées s'élève à 5 178 K€

Les créances cédées au factor, qu'elles soient déconsolidées ou non déconsolidées, n'ont fait l'objet d'aucun financement au 31 décembre 2020.

Les coûts supportés au titre de la convention d'affacturage s'apprécient ainsi :

	2020	2019	
Assurance-crédit et gestion « Clients »		194	203
Coût financier de mobilisation des créances		24	69
<b>Total</b>		<b>218</b>	<b>272</b>

Les coûts d'assurance-crédit et de gestion du portefeuille clients figurent dans le résultat opérationnel courant.

#### 7) Autres créances

	31.12.2020			31.12.2019		
	Total	-1 an	+ 1 an	Total	-1 an	+ 1 an
Créances sociales	1 347	1 347	-	673	673	-
Créances fiscales hors impôt sur les sociétés	9 562	9 562	-	13 037	13 037	-
Fonds de garantie auprès du factor	777	777	-	1 378	1 378	-
Charges constatées d'avance	3 693	3 693	-	4 201	4 201	-
Autres créances	361	361	-	577	577	-
<b>Valeur brute</b>	<b>15 740</b>	<b>15 740</b>	<b>-</b>	<b>19 866</b>	<b>19 866</b>	<b>-</b>
Provision à l'ouverture						
Dotation						
Reprise						
<b>Provision à la clôture</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>Dont provisions sur autres créances</i>						
<b>Valeur nette</b>	<b>15 740</b>	<b>15 740</b>	<b>-</b>	<b>19 866</b>	<b>19 866</b>	<b>-</b>

#### 8) Actifs d'impôts

	31.12.2020			31.12.2019		
	Total	-1 an	+ 1 an	Total	-1 an	+ 1 an
Etat, crédits d'impôt recherche	1 876	-	1 876	9 381	1 195	8 186
Etat, CICE	58	34	24	58	-	58
Etat, acomptes d'impôt sur les sociétés et autres crédits d'impôt	1 035	1 035	-	1 145	1 142	3
<b>Valeur brute</b>	<b>2 969</b>	<b>1 069</b>	<b>1 900</b>	<b>10 584</b>	<b>2 337</b>	<b>8 247</b>
Provision à l'ouverture	-2 308	-	-2 308	-1 930	-	-1 930
Dotation	-	-	-	-737	-	-737
Reprise	2 308	-	2 308	359	-	359
<b>Provision à la clôture</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-2 308</b>	<b>-</b>	<b>-2 308</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>2 969</b>	<b>1 069</b>	<b>1 900</b>	<b>8 276</b>	<b>2 337</b>	<b>5 939</b>



Les dépenses engagées par le groupe en 2020 dans le cadre de son programme de recherche et développement répondant aux critères d'éligibilité au crédit d'impôt recherche ont généré une nouvelle créance d'impôt constatée à l'actif du bilan pour un montant de 1 876 K€.

Comme indiqué en note 3) *Estimations et jugements section II – Règles et méthodes comptables*, les créances de CIR ne font plus l'objet d'une dotation pour dépréciation à compter de 2020. Les provisions antérieurement dotées ont été reprises pour un montant de 2,3 M€.

Les créances de CICE 2017 et 2018 ont été cédées à La Banque Postale (3 483 K€) en contrepartie d'un préfinancement à hauteur de 3 329 K€.

En 2020, les créances de CIR 2017 à 2019 ont également été cédées à La Banque Postale (8 186 K€) en contrepartie d'un financement à hauteur de 7 967 K€.

Ces cessions ont été considérées comme déconsolidantes et les créances cédées ont été sorties du bilan.

#### 9) Trésorerie et équivalents trésorerie

	31.12.2020	31.12.2019
Disponibilités	39 749	20 011
Parts de SICAV, de FCP monétaires et garantis et comptes à terme	62	62
<b>Trésorerie et équivalents au bilan</b>	<b>39 811</b>	<b>20 073</b>

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau de variation de trésorerie s'établit de la façon suivante :

	31.12.2020	31.12.2019
Trésorerie et équivalents	39 811	20 073
Découverts bancaires	- 1 026	-315
<b>Trésorerie nette du tableau de variation de la trésorerie</b>	<b>38 785</b>	<b>19 758</b>

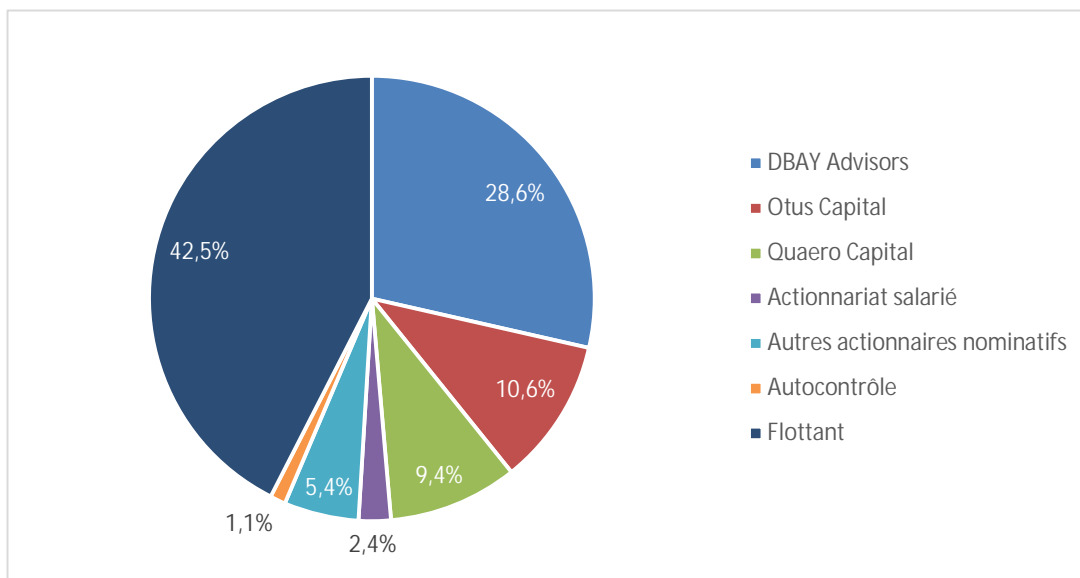
#### 10) Capital

Au 31 décembre 2020, le capital social est composé de 4 613 975 actions d'une valeur nominale de 0,80 €, d'une seule catégorie, chacune entièrement libérée. Aucune action nouvelle n'a été créée au cours de l'exercice.

Les statuts de la société, prévoient un droit de vote double pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription au nominatif depuis trois ans au moins ou pour celles attribuées aux actionnaires en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.

Le capital au 29 janvier 2021 est ainsi réparti :





### 11) Instruments dilutifs

	Date d'émission	31.12.2020		31.12.2019	
		Nombre de bons/options restant à exercer	Nombre d'actions potentielles	Nombre de bons/options restant à exercer	Nombre d'actions potentielles
Stocks options	22.02.2017	23 067	23 067	26 137	26 137
Actions gratuites	22.02.2017	17 676	17 676	19 511	19 511
Stocks options	18.10.2017	2 050	2 050	2 050	2 050
Actions gratuites	18.10.2017	2 358	2 358	2 358	2 358
Actions gratuites	27.03.2018	579	579	579	579
<b>Total</b>		<b>45 730</b>	<b>45 730</b>	<b>50 635</b>	<b>50 635</b>

Les modalités d'attribution ou d'exercice des principaux plans sont décrites ci-après :

#### **Stocks options et actions gratuites (02/2017)**

Le Conseil d'Administration du 22 février 2017 a consenti 28 000 options d'achat d'actions (stocks options) ainsi que 22 437 actions gratuites au bénéfice de membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux.

Les conditions d'attribution des stocks options sont les suivantes :

- Les options devront être levées au plus tard le 22 février 2024 (7 ans) ;
- Aucune option n'est exerçable avant le 23 février 2019 (10 000 options attribuées à Didier Fauque) et avant le 31 décembre 2020 (autres 18 000 options attribuées) ;
- Tout bénéficiaire quittant la société avant le 23 février 2019 (10 000 options attribuées à Didier Fauque) et le 31 décembre 2020 (autres options attribuées) perd son droit à exercer ses options ;
- Le prix d'achat des actions est de 32,04 €.

Tout bénéficiaire d'actions gratuites quittant la société avant le 31 décembre 2020 perd son droit à attribution.

La juste valeur des stocks options et actions gratuites attribuées a été estimée à 733 K€ au 31 décembre 2020. Cette valeur constitue une charge pour le groupe, étalée pendant toute la période d'acquisition des droits attribués soit jusqu'au 31 décembre 2020. Cette charge s'élève à 226 K€ en 2020 et figure dans le résultat courant.





## 12) Actions SQLI auto-détenues

Aux termes de la résolution prise par l'assemblée générale mixte du 25 juin 2020, SQLI a reconduit le programme de rachat de ses propres actions dont les objectifs, par ordre de priorité décroissant, sont : i) l'animation du marché ou de la liquidité de l'action, ii) l'achat pour la conservation et la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, iii) l'attribution d'actions aux salariés et iv) l'annulation éventuelle de celles-ci.

Ce programme expire lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Il stipule un prix d'achat unitaire maximum de 50 €. Il est organisé dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la Financière d'Uzès et un contrat conclu avec la société CACEIS.

	31.12.2020			31.12.2019		
	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur
Actions auto détenues au 1 <sup>er</sup> janvier	63 151	26,648	1 683	62 321	27,329	1 703
Acquisitions de la période	11 532	19,058	220	8 536	19,850	169
Cessions à la valeur de vente	-1 128	18,943	-21	-7 706	17,753	-136
Plus ou (moins) value de cession			-30			-53
<b>Actions auto détenues au 31 décembre</b>	<b>73 555</b>	<b>25,175</b>	<b>1 852</b>	<b>63 151</b>	<b>26,648 €</b>	<b>1 683</b>



### 13) Endettement financier

	31.12.2020	31.12.2019
Emprunts auprès des établissements de crédit	47 555	28 109
Dépôts de garantie reçus	-	13
Valorisation des instruments de couverture de taux	243	309
<b>Passifs non courants</b>	<b>47 798</b>	<b>28 431</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 891	5 566
Dépôts de garantie reçus	13	-
Concours bancaires courants	1 026	315
Intérêts courus non échus	700	305
Valorisation des instruments de couverture de taux	50	53
<b>Passifs courants</b>	<b>7 680</b>	<b>6 239</b>
<b>Total de l'endettement financier brut</b>	<b>55 478</b>	<b>34 670</b>
A déduire :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 39 811	-20 073
<b>Endettement financier net (trésorerie nette de l'endettement)</b>	<b>15 667</b>	<b>14 597</b>

#### Emprunts auprès des établissements de crédit

Afin de sécuriser sa structure financière et soutenir son activité dans le cadre de la crise du COVID 19, le groupe a négocié avec son pool bancaire (BNP, Banque Palatine, Caisse d'Epargne et Société Générale) renforcé par LCL, la mise en œuvre d'un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 25 M€.

Par ailleurs, les échéances de mars à août 2020 des emprunts BPIFrance (1,1 M€) ont été reportées après la date initiale de fin de ces emprunts.

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit ont été exclusivement souscrits en euros.

Banque	Nominal	Mise à disposition	Durée	Taux de la période	31.12.2019	Remboursement	31.12.2020
BPIFrance	2,5 M€	11/2014	7 ans	2,84%	1 000	-250	750
BPIFrance	2,5 M€	11/2014	10 ans	4,43%	1 786	-179	1 607
BPIFrance	5 M€	03/2017	7 ans	1,57%	4 250	-500	3 750
BPIFrance	2 M€	03/2017	7 ans	1,79%	1 700	-200	1 500
BNP		03/2017	7 ans	EUR 12 +3,15%	(1) 7 864	-	(1) 7 864
BNP	33 M€	05/2017	6 ans	EUR 3 +1,75% (4)	(2) 4 781	- 1 050	(2) 3 731
BNP		09/2017	6 ans	EUR 3 +1,75% (4)	(3) 12 294	- 2 700	(3) 9 594
PGE	25 M€	05/2020	1 an	0,50%	-	-	(5) 24 650
					<b>33 675</b>	<b>4 879</b>	<b>53 446</b>

- (1) 8 000 K€ minorés des frais d'emprunt de 136 K€ Remboursement in fine en 03/2024.
- (2) 4 900 K€ minorés des frais d'emprunt de 119 K€ Remboursement annuel de 1,1 M€ jusqu'en 2022 et 1,8 M€ en 03/2023.
- (3) 12 600 K€ minorés des frais d'emprunt de 306 K€ Remboursement annuel de 2,7 M€ jusqu'en 2022 et 4,5 M€ en 03/2023.
- (4) Marge déterminée en fonction du ratio Dettes Financières Nettes / EBITDA consolidé.
- (5) PGE comptabilisé à sa juste valeur compte tenu des taux du marché. D'une durée d'un an, il devrait être renouvelé pour 5 années supplémentaires.

Le contrat de crédits de 33 M€ comporte plusieurs cas d'exigibilité anticipée parmi lesquels le non-respect des ratios financiers suivants, qui ont fait l'objet d'une renégociation en décembre 2020 :

R2 = Dettes Financières Nettes / EBITDA consolidé :

	31.12.2020	30.06.2021	31.12.2021
R2 <	3,50x	3,25x	2,25x

R4 = Dettes Financières Nettes / Capitaux Propres < 1 pour chacun des exercices 2020 et 2021, ainsi qu'au 30 juin 2021.

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2020.

En garantie de ses obligations de remboursement des crédits de 33 M€ accordés, SQLI a consenti à la BNP un nantissement de la totalité des actions de la société STAR REPUBLIC et OSUDIO HOLDING BV.



#### 14) Analyse de la dette financière brute par échéance

	31.12.2020	31.12.2019
Exigible à moins d'un an	5 891	6 239
Exigible à plus d'un an et moins de cinq ans	47 555	28 431
Exigible à plus de cinq ans	-	-
<b>Total</b>	<b>53 446</b>	<b>34 670</b>

#### 15) Contrats de location

##### Analyse des obligations locatives par catégorie de biens sous-jacents

	31.12.2019	Correction de la juste valeur	Impact des variations des taux de change	Mvts de périmètre	Entrée d'actifs	Remboursements	Charge d'intérêts	Résiliations	31.12.2020
Immobilier	33 169	-5 737	-19	261	1 405	-6 082	753	-79	22 918
Equipements informatiques	1 566	578	-8	10	1 145	-1 147	67		2 144
Véhicules	2 590	57	1		1 201	-1 509	61	-77	2 263
<b>Valeurs nettes</b>	<b>37 325</b>	<b>-5 102</b>	<b>-26</b>	<b>271</b>	<b>3 751</b>	<b>-8 738</b>	<b>881</b>	<b>-156</b>	<b>27 325</b>

La baisse de la valeur du droit d'utilisation attaché aux locaux de Levallois Perret (-5,5 M€) a eu pour effet de diminuer la dette locative pour le même montant.

#### 16) Instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux d'intérêt

##### a) Règles de couvertures en matière de risque de taux

SQLI a contracté trois couvertures de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement du contrat de crédits de 33 M€. La société a opté pour un taux fixe à l'intérieur de chaque couverture.

##### b) Instruments dérivés de couverture

Les conditions des instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux en vie au 31 décembre 2020, sont les suivantes :

Emprunt bancaire 33 M€			
Date de commencement	30/06/2017	30/06/2017	20/12/2017
Payeur des taux variables	BNP	BNP	PALATINE
Taux variable	EURIBOR 12 mois	EURIBOR 3 mois	EURIBOR 3 mois
Taux fixe/variable pour SQLI	0,68%	0,44%	0,32%
<b>Montants notionnels couverts au 31 décembre :</b>			
2020	8 000	6 600	7 150
2021	8 000	4 800	5 200
2022	8 000	3 000	3 250
2023	8 000	-	-
2024	-	-	-
<b>Juste valeur des instruments au 31/12/2020</b>	<b>-218</b>	<b>-42</b>	<b>-32</b>

En 2020, la variation de la juste valeur des instruments de couverture a généré un produit de 69 K€ (105 K€ en 2019).



## 17) Provisions

	2019	Impact des variations des taux de change	Impact des écarts actuariels	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	2020
Indemnités de départ à la retraite	1 891			109		-6	1 994
Contrats de prévoyance suisses	1 001	2	246	107			1 356
Litiges prud'homaux et URSSAF	285			54	- 143		196
Autres	100			158			258
<b>Provisions à long terme</b>	<b>3 277</b>	<b>2</b>	<b>246</b>	<b>428</b>	<b>-143</b>	<b>-6</b>	<b>3 805</b>
Pertes à terminaison	81			350	-81		350
Litiges personnel	1 064			543	-1 064		543
Autres	-			118			118
<b>Provisions à court terme</b>	<b>1 145</b>			<b>1 011</b>	<b>-1 145</b>		<b>1 011</b>
<b>Total</b>	<b>4 422</b>	<b>2</b>	<b>246</b>	<b>1 439</b>	<b>-1 288</b>	<b>-6</b>	<b>4 816</b>

Les provisions pour risques et charges correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges et situations contentieuses, réalisées ou probables, qui résultent des activités du groupe. Les plus significatives sont analysées ci-après.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont analysées en note 18).

L'engagement lié aux contrats de prévoyance suisses, considérés comme des contrats à prestations définies selon IAS 19, a été provisionné à hauteur de 1 356 K€. Cet engagement a été évalué selon la méthode des unités de crédit projetées en utilisant les hypothèses suivantes :

- Table de mortalité : BVG 2015 (idem 2019) ;
- Taux de turnover : 20% (idem 2019) ;
- Taux de revalorisation des salaires : 3% (idem 2019) ;
- Taux d'actualisation : 0% (0,05% en 2019) ;
- Taux d'intérêt servi aux bénéficiaires : 0,55% (0,60% en 2019).

L'intégralité des litiges prud'homaux concerne la société SQLI atraite devant les conseils des Prud'hommes par 3 salariés au 31 décembre 2020. Le risque encouru a été provisionné selon les estimations de ses avocats (196 K€).

Le départ de salariés dirigeants, provisionné fin 2019 et effectif en janvier 2020, a fait l'objet d'une reprise de provision à hauteur de 1 064 K€, totalement utilisée sur l'année. Le groupe a dû par ailleurs gérer, fin 2020, un certain nombre de départs en France, provisionnés à hauteur de 543 K€.

SQLI Belgium a été notifiée en décembre 2017 d'un redressement de 1,2 M€ en matière de TVA majoré de 2,5 M€ d'amendes et intérêts de retard, ainsi que d'un redressement à l'impôt sur les sociétés pour les exercices 2011 à 2016. En avril 2019, le tribunal de première instance de Louvain a largement suivi SQLI Belgium et ses conseils en réduisant le redressement initial de 3,7 M€ à 0,2 M€, confirmant l'absence totale de fraude de la part de la société. Le risque résiduel reste provisionné à hauteur de 100 K€ selon les estimations des avocats du groupe.

## 18) Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi couverts par des provisions concernent les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel employé en France, qui sont des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite.

Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

- l'estimation est effectuée sur la base d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié ;
- l'âge de départ à la retraite est fixé à 65 ans ;
- la table de mortalité est celle de 2015-2017 ;
- le taux annuel de revalorisation des salaires est calculé par tranche d'âge. Pour chaque tranche d'âge, le taux retenu est la moyenne des taux constatés dans le groupe sur les trois dernières années : de 4,0% (de 20 à 30 ans), à 3,4% (de 31 à 40 ans), 2,6% (de 41 à 50 ans), 1,4% (de 51 à 60 ans) puis constant ;
- le taux d'actualisation retenu est le taux OAT 20 ans soit 0,60% (idem 2019) ;
- Le taux de turnover utilisé ne tient compte que des départs à l'initiative de l'employé, les départs à l'initiative de l'employeur sont exclus. Le turnover est calculé par tranche d'âge et pour chaque tranche d'âge, le taux



retenu est la moyenne des taux constatés dans le groupe sur les trois dernières années : 12,1% (20-24 ans), 27,3% (25-29 ans), 35,1% (30-34 ans), 28,0% (35-39 ans), 23,9% (40-44 ans) ; 18,1% (45-49 ans) ; 11,4% (50-54 ans) ; puis 3% (55 ans), 2% (56-58 ans), 1% (59-60 ans), 0% (61 ans et plus) ;

- l'engagement du groupe vis-à-vis de ses salariés est majoré de 42% de charges sociales.

Les provisions pour indemnités de retraite s'analysent ainsi :

#### Montants reconnus au bilan

	31.12.2020	31.12.2019
Charges à payer (passif net au bilan)	-1 994	-1 891
Charges constatées d'avance (actif net au bilan)	-	-
<b>Montant net reconnu au bilan</b>	<b>-1 994</b>	<b>-1 891</b>

#### Evolution des engagements au cours de l'exercice (passifs)

	31.12.2020	31.12.2019
Engagement au 1 <sup>er</sup> janvier	1 891	1 773
Variation de périmètre	-	-
Variation liée aux changements d'hypothèses générant des écarts actuariels	-	145
Variation des composantes à inscrire au compte de résultat	103	-27
<b>Engagement au 31 décembre</b>	<b>1 994</b>	<b>1 891</b>

#### 19) Impôts différés

	31.12.2020		31.12.2019	
	Bases	Impôt différé	Bases	Impôt différé
Avantages au personnel	3 349	754	2 890	709
Déficits fiscaux	3 911	978	8 584	2 404
Instruments de couverture	292	82	361	101
Amortissements dérogatoires	-1 939	-538	-1 672	-457
Frais d'émission d'emprunts	-204	-57	-328	-92
Amortissements des portefeuilles clients	-4 092	-807	-1 979	-422
Dotations aux provisions en franchise d'impôt	-613	-88	-530	-94
Annulation des provisions pour dépréciation des actions propres	-403	-113	-143	-40
Dotations pour dépréciation des créances selon IFRS9	845	236	1 551	434
Retraitement des contrats de location selon IFRS16	3 163	861	3 041	840
Autres	-364	-97	-431	-117
<b>Impôts différés Actif (Passif) nets</b>	<b>1 211</b>	<b>3 266</b>		
Impôts différés actif		1 989		3 677
Impôts différés passif		-778		-411

Le groupe fiscal français a cumulé, au 31 décembre 2020, un déficit fiscal reportable de 24 M€, dont 11,2 M€ nés en 2020 suite à la crise sanitaire. SQLI a évalué les conséquences du Covid19 sur son activité et revu ses prévisions de résultats pour 2021 et les deux années suivantes. Le groupe reste prudent quant à sa capacité à consommer ces déficits à l'issue des trois prochains exercices.

Les hypothèses d'activité sont les suivantes :

- Reprise de la croissance du chiffre d'affaires en France à compter de 2022 (+5,4%) ;
- Taux d'EBIT en moyenne de 2,2% sur la période.

En tenant compte d'une décote de 25% des résultats fiscaux projetés, le groupe a décidé de limiter l'activation d'impôts différés sur ses reports déficitaires français à un montant de 978 K€



Au regard des tests de sensibilité réalisés, la valeur de cet actif ne serait pas remise en cause en cas de diminution de 1 point des hypothèses de croissance du chiffre d'affaires 2021-2023. Elle serait revue à la baisse à hauteur de :

- 226 K€ en cas de diminution de 1 point des hypothèses d'EBIT ;
- 242 K€ en cas de diminution combinée de 1 point des hypothèses de croissance du chiffre d'affaires 2021-2023 et de 1 point des hypothèses d'EBIT.

## 20) Autres passifs non courants

	31.12.2020	31.12.2019
Part à plus d'un an du complément de prix OSUDIO	-	622
Valorisation des options d'achat STAR REPUBLIC	-	1 033
Valorisation des options d'achat OSUDIO	-	4 162
Valorisation des options d'achat CODELUX	-	1 019
Valorisation des options d'achat REDBOX	2 862	-
<b>Autres passifs non courants</b>	<b>2 862</b>	<b>6 836</b>

Les options d'achat portant sur les titres REDBOX sont exerçables par tiers en 2021 (ci-après en *Autres dettes courantes*), 2022 et 2023.

## 21) Autres dettes

	31.12.2020	31.12.2019
Avances et acomptes reçus	1 036	914
Personnel et organismes sociaux	19 142	20 922
Etat, hors impôt sur les sociétés	13 937	18 219
Passifs sur contrats	15 201	13 738
Mobilisation auprès du factor des créances clients non déconsolidées	-	4 729
Autres dettes diverses	5 564	3 759
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>54 880</b>	<b>62 281</b>

Ainsi que mentionnés dans les principes comptables en note 15) supra, les passifs sur contrats correspondent aux prestations facturées qui excèdent les prestations produites et valorisées à l'avancement.

Les autres dettes diverses concernent :

	31.12.2020	31.12.2019
Part à moins d'un an du complément de prix INVENTCOMMERCE	-	14
Part à moins d'un an du complément de prix OSUDIO	337	397
Valorisation des options d'achat OSUDIO	1 941	2 655
Valorisation des options d'achat STAR REPUBLIC	394	-
Valorisation des options d'achat CODELUX	264	-
Valorisation des options d'achat REDBOX	688	-
Indemnités à verser au personnel	1 540	128
Indemnités à verser dans le cadre d'autres litiges	-	250
Jetons de présence	24	77
Divers autres créditeurs	376	238
<b>Total Autres dettes diverses</b>	<b>5 564</b>	<b>3 759</b>

La valeur de marché des autres dettes n'est pas différente de leur valeur comptable.

Le deuxième tiers des options d'achat portant sur les titres OSUDIO HOLDING BV a été exercé en juin 2020 au prix de 2 689 K€. Ce prix a été réglé en 09/2020 en contrepartie de la remise à SQLI de 28 735 titres.

Le dernier tiers des options d'achat portant sur les titres OSUDIO HOLDING BV ainsi que les options d'achat sur les titres CODELUX sont exerçables en 2021.

SQLI a procédé au rachat des actions détenues par les actionnaires minoritaires de STAR REPUBLIC soit 8,3% du capital de la société pour un montant total de 8 449 KSEK (809 K€), réglé pour la moitié en 07/2020, le solde étant dû en 07/2021.

Dans le contexte de baisse d'activité et de besoins des clients de collaborateurs toujours plus spécialisés et certifiés, le groupe a dû gérer un certain nombre de départs en France en fin d'année 2020, provisionnés à hauteur de 1 087 K€. De plus, le groupe a provisionné le coût de la clause de non-concurrence de M. Didier FAUQUE (ex-Directeur Général) lui restant à payer au titre de l'année 2021 (426 K€).



## 22) Actif, Passif d'impôt exigible

La situation du groupe au regard de l'impôt sur les sociétés est la suivante :

A l'actif, des créances totalisant 1 069 K€ représentent principalement les acomptes d'impôt sur les sociétés versés au titre de l'exercice. Au passif, les impôts dus s'élèvent à 1 823 K€.

## 23) Taux des devises et exposition au risque de change

Les devises et les taux utilisés pour la conversion des états financiers des filiales consolidées sont les suivants :

Devises	Taux moyen utilisé en 2020	Taux du 31.12.2020	Taux moyen utilisé en 2019	Taux du 31.12.2019
CHF	1,0703	1,0802	1,1127	1,0854
MAD	10,8431	10,8848	10,7789	10,7287
GBP	0,8892	0,8990	0,8773	0,8508
ZAR	18,7685	18,0219	16,1731	15,7773
SEK	10,4881	10,0343	10,5867	10,4468
SGD	1,5736	1,6218	1,5272	1,5111
AED	4,1984	4,4867	-	-
MUR	44,9442	48,4960	-	-

Pour ses activités menées à l'international le groupe est principalement exposé aux risques de change suivants :

(en milliers d'euros)	CHF	MAD	GBP	ZAR	SEK	SGD	AED	MUR	31.12.2020
Ecarts d'acquisition	-	-	6 994	-	6 030	-	-	-	13 024
Immobilisations incorporelles	-	3	2 550	-	291	-	-	-	2 844
Droits d'utilisation contrats de location	943	2 427	125	8	447	-	-	13	3 963
Immobilisations corporelles	536	2 852	53	8	41	-	6	8	3 504
Immobilisations financières	385	206	26	2	-	2	-	-	621
Impôts différés actifs	110	35	-	26	-	-	-	-	171
<b>Actifs non courants A</b>	<b>1 974</b>	<b>5 523</b>	<b>9 748</b>	<b>44</b>	<b>6 809</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>21</b>	<b>24 127</b>
Créances clients	16 834	941	2 402	-1	928	6	811	10	21 931
Autres créances	122	5 112	98	2	182	3	2	-	5 521
Actif d'impôt exigible	-	209	1	43	267	-	-	-	520
Trésorerie et équivalents trésorerie	6 384	453	806	350	1 202	4	755	-	9 954
<b>Actifs courants B</b>	<b>23 340</b>	<b>6 715</b>	<b>3 307</b>	<b>394</b>	<b>2 579</b>	<b>13</b>	<b>1 568</b>	<b>10</b>	<b>37 926</b>
Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations locatives à plus d'un an	534	1 727	42	-	112	-	-	-	2 415
Provisions à long terme	1 356	-	-	-	-	-	-	-	1 356
Impôts différés passif	-	-	527	-	57	-	-	-	584
<b>Passifs non courants C</b>	<b>1 890</b>	<b>1 727</b>	<b>569</b>	<b>-</b>	<b>169</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 355</b>
Dettes financières à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations locatives à moins d'un an	435	893	96	9	355	-	-	14	1 802
Provisions à court terme	1	158	-	98	-	-	-	-	257
Dettes fournisseurs	676	1 609	486	18	251	1	2	-	3 043
Autres dettes	7 245	3 877	932	140	841	30	22	-	13 087
Passif d'impôt exigible	178	616	13	-	-	-	-	-	807
<b>Passifs courants D</b>	<b>8 535</b>	<b>7 153</b>	<b>1 527</b>	<b>265</b>	<b>1 447</b>	<b>31</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>18 996</b>
<b>Position nette</b>	<b>A+B-C-D</b>	<b>14 889</b>	<b>3 358</b>	<b>10 959</b>	<b>173</b>	<b>7 772</b>	<b>-16</b>	<b>1 550</b>	<b>38 702</b>

Le groupe n'applique pas de politique de gestion du risque de change.

## 24) Autres produits

	31.12.2020	31.12.2019
Crédits d'impôt recherche	1 876	2 915
Subventions et aides liées au COVID (1)	2 109	-
Autres subventions d'exploitation	27	98
Refacturations de frais et autres produits	200	83
Transferts de charges	823	1 058
<b>Total Autres produits</b>	<b>5 035</b>	<b>4 154</b>

(1) Hors allègement de charges sociales de l'ordre de 1 M€.



## 25) Charges de personnel et effectif

	2020	2019
Salaires et traitements	99 869	106 079
Charges sociales	32 078	36 170
<b>Charges de personnel</b>	<b>131 947</b>	<b>142 249</b>
Provision pour indemnité de départ à la retraite et autres avantages au personnel	210	-14
<b>Total</b>	<b>132 157</b>	<b>142 235</b>
<b>Effectif moyen (hors stagiaires)</b>	<b>2 181</b>	<b>2 222</b>
Effectif inscrit au 1 <sup>er</sup> janvier (hors stagiaires)	2 191	2 238
Mouvements de périmètre	56	-
Augmentation (diminution)	-146	-47
<b>Effectif inscrit au 31 décembre (hors stagiaires)</b>	<b>2 101</b>	<b>2 191</b>

## 26) Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du groupe sont arrêtées par le conseil d'administration. L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordé aux membres des organes d'administration et de la direction du groupe, s'établit comme suit :

	Rémunérations brutes	Charges sociales	2020	Rémunérations brutes	Charges sociales	2019
Avantages à court terme (1)	992	354	1 346	1 666	642	2 308
Jetons de présence	140	28	168	140	28	168
<b>Total</b>	<b>1 132</b>	<b>382</b>	<b>1 514</b>	<b>1 806</b>	<b>670</b>	<b>2 476</b>

(1) Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement et les avantages en nature.

## 27) Autres transactions avec les parties liées

Comme au cours l'exercice précédent, aucune transaction n'a été réalisée avec des parties liées en 2020.

## 28) Charges externes

	2020	2019
Sous-traitance générale	46 941	53 918
Locations et charges locatives	1 650	1 823
Entretiens et réparations	2 196	2 065
Primes d'assurance	783	664
Divers documentation	363	1 304
Honoraires et personnel extérieur à l'entreprise	5 506	4 460
Publicité, relations publiques	1 295	1 151
Transport de biens	25	32
Déplacements, missions et réceptions	1 770	4 066
Frais postaux et télécommunications	1 208	1 172
Services bancaires	257	268
Autres services extérieurs	1 506	1 518
<b>Total</b>	<b>63 500</b>	<b>72 441</b>





## 29) Autres produits et charges opérationnels non courants

	2020	2019
Coûts de réorganisation	-3 179	-3 305
Coûts des déménagements	-	-664
Regroupements d'entreprises	2 886	1 493
Autres transactions relatives à des accords et contentieux	-1 293	-1 029
Effets des changements d'estimations	1 889	-
<b>Total</b>	<b>303</b>	<b>-3 505</b>

Les coûts de réorganisation (conseil en accompagnement et diagnostic et départs) ont pesé sur le groupe pour près de 3 M€.

La correction de la juste valeur des earn out et call STAR REPUBLIC, OSUDIO et CODELUX a un impact positif de 3.382 K€ sur l'exercice. Ces corrections résultent d'accords signés pour STAR REPUBLIC et les exercices d'options OSUDIO en 2020 et d'estimations prudentes pour les autres.

Les frais d'acquisition de REDBOX se sont élevés à 778 K€, dont 358 K€ ont été comptabilisés en charges de l'exercice conformément à IFRS 3.

Les pertes relatives aux autres transactions mesurent les impacts des départs de directeurs opérationnels et dirigeants (943 K€) et des risques fiscaux (350 K€).

Les effets des changements d'estimation intègrent la reprise des provisions pour dépréciation du CIR (2,3 M€)

## 30) Coût de l'endettement financier net

	2020	2019
Revenus des prêts et créances	19	50
Produits nets sur cessions de VMP	-30	-53
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>-11</b>	<b>-3</b>
Charges d'intérêts	-1 391	-965
Charges d'intérêts sur obligations locatives	-883	-930
Commissions de financement affacturage	-25	-69
Instrument de couverture de taux des emprunts	-42	-233
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>-2 341</b>	<b>-2 197</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>- 2 352</b>	<b>-2 200</b>

Les autres produits et charges financiers s'analysent de la façon suivante :

	2020	2019
Différences de change	-127	254
Actualisation des prêts et dettes à long terme	49	238
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>-78</b>	<b>492</b>

## 31) Charge d'impôt

La charge ou le crédit d'impôt s'analyse ainsi :

	2020	2019
Impôts différés	1 637	88
Impôts exigibles	3 212	3 234
<i>Dont CVAE</i>	<i>1 124</i>	<i>1 451</i>
<b>Charge (crédit) d'impôt</b>	<b>4 849</b>	<b>3 322</b>

### a) Intégration fiscale

La société SQLI, tête de groupe, et ses filiales françaises CLEAR VALUE, EOZEN France, ASTON INSTITUT, WAX INTERACTIVE et WAX INTERACTIVE LILLE constituent un groupe fiscal intégré pour l'exercice 2020.



b) Preuve d'impôt

	2020	2019
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>	<b>5 022</b>	<b>7 996</b>
Taux d'impôt théorique	28%	28%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>1 406</b>	<b>2 239</b>
Effet des différences permanentes	-345	595
Effet des retraitements de consolidation sans incidence sur l'impôt	-622	-615
Effet des différentiels de taux mère/fille et du report variable	-901	-414
Effet des déficits reportables (1)	4 972	1 216
Effet des impôts sans base et des crédits d'impôts recherche	-470	-744
Effet du classement de la CVAE en impôt	809	1 045
<b>Charge d'impôt effectif</b>	<b>4 849</b>	<b>3 322</b>
Taux d'impôt effectif	96,55%	41,54%

- (2) Le groupe n'a pas constaté d'impôts différés sur les déficits générés en 2020 par le groupe fiscal français (11,2 M€) et a repris 1,4 M€ d'impôts différés liés à ses déficits antérieurs (voir note 19) ci-avant). Cela explique le niveau élevé de la charge fiscale en 2020.

32) Résultat par action

Le numérateur utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action est le résultat net part du groupe de l'exercice soit 173 K€.

Le nombre moyen pondéré utilisé au dénominateur est de 4 550 123 actions pour le résultat par action et de 4 572 689 pour le résultat dilué par action.

	31.12.2019	Variation de l'exercice	31.12.2020
Nombre d'actions émises	4 613 975	-	4 613 975
Nombre d'actions auto-détenues	-63 151	-10 404	-73 555
<b>Nombre d'actions émises hors actions auto-détenues</b>	<b>4 550 824</b>	<b>-10 404</b>	<b>4 540 120</b>
<b>Nombre moyen d'actions de la période hors actions auto-détenues</b>	<b>4 423 330</b>	<b>126 793</b>	<b>4 550 123</b>
Effets dilutifs :			
Stocks options	2 122	-2 122	-
BSA	2 415	-2 415	-
Actions gratuites	27 173	-4 607	22 566
<b>Nombre moyen d'actions après dilution</b>	<b>4 455 040</b>	<b>117 649</b>	<b>4 572 689</b>

VI. INFORMATION SECTORIELLE

1) Information par secteur opérationnel

Les principes de détermination des secteurs opérationnels sont décrits ci-avant.

Les informations financières relatives aux secteurs opérationnels sont établies selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

	31.12.2020			31.12.2019		
	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	% ROC	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	% ROC
Digital & Technology (D&T)	102 178	-1 939	-1,9%	135 810	5 371	4,0%
Commerce & Experience (C&X)	111 490	9 088	8,2%	102 926	7 838	7,6%
<b>Total</b>	<b>213 668</b>	<b>7 149</b>	<b>3,4%</b>	<b>238 736</b>	<b>13 209</b>	<b>5,5%</b>



## 2) Information par zone géographique

La zone « Europe du Nord » regroupe les pays suivants : Angleterre, Suède, Danemark, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg et Allemagne ; la zone « Autres » comprend le Maroc, l'Afrique du Sud, l'Espagne, les Emirats Arabes Unis et l'île Maurice.

### a) Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

	31.12.2020		31.12.2019	
	Chiffre d'affaires	%	Chiffre d'affaires	%
France	113 192	53,0%	149 628	62,7%
Suisse	47 169	22,1%	37 423	15,7%
Europe du Nord	49 434	23,1%	49 013	20,5%
Autres	3 873	1,8%	2 672	1,1%
<b>Total</b>	<b>213 668</b>	<b>100%</b>	<b>238 736</b>	<b>100%</b>

### b) Détail des actifs non courants et répartition par zone géographique

	31.12.2020	31.12.2019
Ecarts d'acquisition	90 660	85 771
Immobilisations incorporelles	4 925	3 175
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	23 546	33 670
Immobilisations corporelles	8 960	9 711
Actifs financiers	6 279	5 922
Autres actifs non courants	1 900	5 939
<b>Actifs non courants</b>	<b>136 270</b>	<b>144 188</b>

Ces actifs se répartissent de la façon suivante :

	31.12.2020	31.12.2019
France	65 077	77 928
Suisse	1 864	2 225
Europe du Nord	62 495	54 984
Autres	6 834	9 051
<b>Actifs non courants</b>	<b>136 270</b>	<b>144 188</b>

## VII. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Le groupe, dans le cadre de ses activités, est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements font l'objet de provisions (engagements liés aux retraites et autres avantages accordés au personnel, litiges...). Les autres engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

### 1) Carnet de commandes

Au 31 décembre 2020, les produits restants à être comptabilisés une fois les obligations de performance satisfaites s'établissent à 26,2 M€ (19,4 M€ au 31 décembre 2019).

Ces produits concernent uniquement les engagements fermes de type « fixed prices » ou forfait sur un périmètre de fonctionnalités figé et un budget contractualisé. Tous les contrats de type « Time & materials » ou temps passé sont exclus de ce périmètre.

### 2) Engagements reçus

En avril 2016, les cédants du groupe INVENTCOMMERCE (SQLI LTD et SQLI PROPRIETARY LTD) ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif limitée à 450 K£ pour une durée de 7 ans en matière fiscale soit jusqu'en 2023. En garantie de la garantie, 50 K£ ont été versés sur un compte séquestre.



En mai 2017, les cédants de la société STAR REPUBLIC ont accordé à SQLI, une garantie d'actif et de passif, pour tous les dommages excédant individuellement 90 KSEK et cumulativement 700 KSEK. Cette garantie est limitée à 15 000 KSEK.

Elle est accordée en matière fiscale, jusqu'au terme des délais de prescription légaux.

En septembre 2017, les cédants de la société OSUDIO HOLDING BV ont accordé à SQLI, une garantie d'actif et de passif, pour tous les dommages excédant individuellement 20 K€ et cumulativement 140 K€. Cette garantie est limitée à 3 800 K€.

Elle est accordée en matière fiscale, jusqu'au terme des délais de prescription légaux.

En juillet 2018, les cédants de la société CODELUX ont accordé à OSUDIO DEUTSCHLAND GMBH, une garantie d'actif et de passif, pour tous les dommages excédant individuellement 5 K€ et cumulativement 20 K€. Cette garantie est limitée à 100% du prix d'achat des titres CDLX.

Elle est accordée en matière fiscale jusqu'en juin 2023.

En mars 2020, les cédants de la société REDBOX ont accordé à SQLI, une garantie d'actif et de passif, pour tous les dommages excédant individuellement 10 K€ et cumulativement 50 K€. Cette garantie est limitée au montant du prix de cession payé.

Elle est accordée jusqu'en 2023 et pour une durée de 7 ans en matière fiscale soit jusqu'en mars 2027.

### **3) Dettes garanties par des sûretés réelles**

En garantie de ses obligations de remboursement des crédits de 33 M€ accordés, SQLI a consenti à la BNP un nantissement de la totalité des actions de la société STAR REPUBLIC et OSUDIO HOLDING BV.

### **4) Lignes de crédit confirmées et non utilisées**

Le groupe dispose de trois lignes de crédit de 1 M€ chacune auprès de BNP Paribas, la Banque Palatine et la Caisse d'Epargne ainsi que d'une ligne d'affacturage non utilisée au 31 décembre 2020 de 15,8 M€.

### **5) Litiges en cours**

Plusieurs actions ont été engagées à l'encontre de sociétés du groupe par d'anciens salariés, par des clients ou dans le cadre de contrôles fiscaux. Des provisions ont été constituées à hauteur des risques estimés par le management sur la base des recommandations de ses conseils sur ces litiges.

Le contentieux fiscal concernant SQLI Belgium en matière de TVA (redressement de 1,2 M€ majoré de 2,5 M€ d'amendes et intérêts de retard) a été jugé en avril 2019 par le tribunal de première instance de Louvain en faveur de la société. Même si le contentieux reste en cours, la position de la société face à ce risque est inchangée au 31 décembre 2020.

## **VIII. EVENEMENTS INTERVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE**

Le ralentissement de l'économie en particulier en France depuis le 1<sup>er</sup> semestre 2020 provoqué par l'évolution de la situation liée au Covid-19 reste une source importante d'incertitude. Même si la tendance semble à l'amélioration avec la sortie de vaccins, la situation reste fragile et la date de retour à un niveau d'activité avant crise n'est pas connue à ce jour. Néanmoins, le groupe opère sur des marchés très dynamiques, qui bénéficient de l'accélération de l'e-commerce et du télétravail des collaborateurs.

Le groupe a entamé des discussions avec son pool bancaire pour le prolongement de son PGE et son remboursement sur les 5 prochaines années. La finalisation de cette opération est prévue courant mars 2021.



## IX. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	2020				2019			
	EXCO ACE		EY		EXCO ACE		EY	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
<b>Audit</b>	<b>82</b>	<b>35%</b>	<b>153</b>	<b>65%</b>	<b>80</b>	<b>35%</b>	<b>147</b>	<b>65%</b>
Dont Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	82	100%	153	100%	80	100%	147	100%
Emetteur	71	87%	133	87%	69	86%	126	86%
Filiales intégrées globalement	11	13%	20	13%	11	14%	21	14%
Dont Services autres que la certification des comptes	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%

